



## EDITORIAL : Expo, second succès !

### L'exposition de peinture de la C.E.B.E. : 2<sup>ème</sup> succès

Jusqu'au dernier moment les organisateurs ont stressé. En effet, la veille de l'ouverture de l'exposition, suite à un malheureux concours de circonstances, de nombreux problèmes restent en suspens. Des panneaux pour accrocher les œuvres manquent. Où sont les plantes ? Que sont devenus les crochets ? Et les cimaises ? Y en a-t-il assez ?

A 15 heures, les artistes sont susceptibles d'arriver. Il faut faire vite. Tout le monde se dévoue. Citons : les nombreux coups de fil à l'administration communale, les ouvriers communaux qui peignent les panneaux supplémentaires, ceux qui assurent le transport du matériel, la collaboration des services loisirs, de la régie, des plantations, les coups de main de la concierge, du régisseur et j'en oublie.

15 heures : les artistes arrivent. Ils ignorent le travail acharné qui a été accompli. Tout est en ordre, c'est le plus important.

Le lendemain, c'est le grand jour. A partir de 19 heures le public se présente à l'Espace Toots d'Evere. Puis tout s'enchaîne, les discours, l'ouverture de l'exposition, la foule. L'ambiance est bonne, les artistes sont heureux, les gens discutent. Quelle réussite !

Pendant 10 jours les 17 artistes exposent 130 œuvres dont de nombreuses ont été vendues. Du côté de la C.E.B.E., un stand informe les visiteurs de nos activités. Un des buts n'est-il pas de sensibiliser le public à la protection de la nature ?

Le miel du Moeraske a été acheté, dès le premier jour en quelques minutes, ainsi que quelques dizaines de kilos de miel de « la Carniolienne ». Ce dernier miel provient d'un ami apiculteur sérieux de la région liégeoise.

La C.E.B.E. adresse tous ses remerciements aux autorités communales, en particulier à Monsieur Pierre MUYLLE, échevin de la Culture, et aux différents services de l'administration communale qui ont permis que cette 2<sup>ème</sup> exposition de la C.E.B.E. soit une réussite.

Un grand merci également aux artistes sans qui cette exposition n'aurait pas été possible.

Vu le succès rencontré, et en attendant l'exposition de photographies qui aura lieu également à l'Espace Toots d'Evere du 20 au 29 mai prochains, un rendez-vous est déjà fixé en 2005 pour la 3<sup>ème</sup> exposition de peinture de la C.E.B.E..

Jean-Paul Tjampens

### L'exposition de peinture 2005 de la C.E.B.E.

Que les artistes ne s'inquiètent pas. Ceux qui ont participé en 2004 seront informés personnellement de la préparation de la prochaine exposition d'automne.

Un appel sera aussi lancé dans le prochain numéro de l'Écho du Marais à tous les autres artistes qui désirent participer.

Les places étant limitées, l'expérience montre qu'il vaut mieux s'inscrire rapidement.



## DERNIERE MINUTE

Nous venons d'apprendre que la nouvelle Ministre de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale, Madame Evelyne Huytebroeck, a décidé de nous aider. Elle vient de nous accorder pour l'année budgétaire 2004 une subvention de 2000 EUR. Tous nos remerciements s'adressent à Madame la Ministre ainsi qu'à ses collaborateurs pour ce geste très sympathique qui, nous l'espérons, sera le prélude à une collaboration très fructueuse.

## Cotisation et don : quand faut-il payer ?

Le premier paiement d'une cotisation comme membre adhérent peut intervenir à n'importe quel moment. Cette cotisation couvre 4 numéros de l'Echo du Marais, donc en principe 12 mois.

La présence d'un POINT FLUO sur votre étiquette d'adresse indique que, sauf erreur de notre part, il est temps de renouveler votre cotisation.

Dans ce cas, pouvons-nous vous inviter à effectuer dans les meilleurs délais le versement prévu ?

Pour les dons, ceux-ci peuvent être versés à n'importe quel moment. Une attestation fiscale vous sera délivrée si le montant atteint au moins 30 € pour une année déterminée.

Qu'il s'agisse du renouvellement de la cotisation ou d'un don, merci pour le soutien que vous apportez à votre association.

Trésorier: Luc Le Roy  
Tél.: 02 241 67 14  
GSM (CEBE): 0473 / 735 786

**Membres adhérents 5 € (minimum)**  
**Membres protecteurs 12,50 € (minimum)**  
**Don (attestation fiscale pour les dons de 30 € et plus)**

**Compte bancaire n° 210-0324404-88 de la CEBE  
à 1140 Bruxelles.**

## AGENDA DES ACTIVITES

### I. VISITES GUIDEES

#### 1. VISITES MENSUELLES

Dans le but de mieux faire connaître nos sites et de rendre les visites encore plus attractives, l'ensemble des guides a décidé de développer un thème lors de chacune de nos visites mensuelles.

Bien entendu, les visites garderont leur caractère général. Ainsi, même si le thème choisi est celui des fleurs de la friche, nous ne manquerons pas de vous faire admirer le ballet d'une libellule ou l'exploration méthodique d'un tronc par un Pic épeiche.

**Durée :** Environ 2h30

**Où ?** - Moeraske : rdv. Parvis de l'Eglise St. Vincent à Evere  
- Hof ter Musschen : rdv. Av. Hippocrate - Bd. de la Woluwe à Woluwé St. Lambert

**Quand ?** - Moeraske : 2ème dimanche du mois à 10 h.  
- Hof ter Musschen : 1er dimanche du mois à 10 h.

**Comment ?** A pied - se munir de bottes ou de bonnes chaussures selon les conditions météo

**Combien ?** Gratuit

#### **Dimanche 2 janvier - HTM "Promenade ornithologique"**

« Quelles espèces hivernent chez nous ? Fringilles, Grives, Rapaces et Canards seront au rendez-vous. Peut-être aussi la Bécasse ou le Martin-pêcheur. L'hiver est le meilleur moment pour s'initier à l'ornithologie. Les jumelles sont vivement conseillées ».

RDV Av. Hippocrate à 10 heures.

Guide : M.Moreels (tel : 02/4603854).

#### **Dimanche 9 janvier - Moeraske "Promenade ornithologique"**

« Quelles espèces hivernent chez nous ? Fringilles, Grives, Rapaces et Canards seront au rendez-vous. Peut-être aussi la Bécasse ou le Martin-pêcheur. L'hiver est le meilleur moment pour s'initier à l'ornithologie. Les jumelles sont vivement conseillées ».

RDV Eglise St.Vincent à 10 heures.

Guide : M.Moreels (tel : 02/4603854).

#### **Dimanche 6 février - HTM "A la recherche du temps passé"**

« Cette promenade vous fera découvrir comment était l'Hof ter Musschen au début du siècle passé et ce, notamment, grâce à de vieilles photos et à certains vestiges présents sur le site ».

RDV Av. Hippocrate à 10 heures.

Guide : C.Dicker (tel : 02/7703013).

**Dimanche 13 février - Moeraske "Ecologie générale"**

« Les notions d'écosystème, de biotope et de chaîne trophique expliquées par l'exemple. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans oser le demander ! La beauté des lieux aide à démystifier ces notions pas toujours si complexes que cela ».

RDV Eglise St.Vincent à 10 heures.

Guide : C.Rombaux (tel : 02/2425043).

**Dimanche 6 Mars - HTM "Les lichens"**

« Association d'une algue et d'un champignon, le lichen réconcilie le botaniste et le mycologue. Une dizaine d'espèces, dont certaines assez typées, s'observent à l'HTM. En vous aidant d'une loupe, vous en percevrez tant les caractéristiques que la simple beauté».

RDV Av. Hippocrate à 10 heures.

Guide : B.Beys (tel : 02/7713371).

**Dimanche 13 mars - Moeraske "20 mousses"**

« L'identification des mousses décourage souvent le débutant : que de ressemblances, que de noms compliqués. L'objectif de cette promenade, qui s'adresse tout particulièrement aux néophytes, est de présenter et de faire retenir 20 espèces assez typées. Loupes conseillées».

RDV Eglise St.Vincent à 10 heures.

Guide : M.Moreels (tel : 02/4603854).

**Dimanche 3 Avril - HTM "Le Printemps"**

« La plus attendue des saisons vient, enfin, de recommencer. Premiers chants, premières floraisons, premiers envols de papillons. Moral au beau fixe, optimisme de rigueur. A ne pas rater !».

RDV Av. Hippocrate à 10 heures.

Guide : Non encore attribué (tel C.Rombaux 02/2425043).

**Dimanche 10 avril - Moeraske "Le Printemps"**

« La plus attendue des saisons vient, enfin, de recommencer. Premiers chants, premières floraisons, premiers envols de papillons. Moral au beau fixe, optimisme de rigueur. A ne pas rater !».

RDV Eglise St.Vincent à 10 heures.

Guide : A-M Dekeyser (tel : 02/2150023).

**Dimanche 1 Mai - HTM "Promenade entomologique"**

« Microcosmos à l'HTM ! Venez à la découverte des Papillons, Coléoptères et autres Punaises. Avec les insectes, la biodiversité n'est pas un mot galvaudé. Emerveillement assuré...frissons garantis ».

RDV Av. Hippocrate à 10 heures.

Guide : Elisabeth Fauville & Luciano d'Andrea (tel : 02/2428704).

**2. VISITES SUR DEMANDE POUR GROUPES D'ADULTES :**

Nous organisons aussi des visites payantes sur demande, pour des groupes d'un maximum de 20 personnes. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Jean-Paul Tjampens le soir (02/242 82 94)

**3. VISITES SUR DEMANDE POUR ECOLES :**

Des initiations à la nature, destinées aux écoles, sont organisées en semaine. La visite est payante (1 € par enfant). Les enseignants que cela intéresse sont invités à prendre contact avec Anne-Marie Dekeyser-Paelinck (02 215 00 23 avant 19h30).

LES OISEAUX SAUVAGES ET LA PESTE AVIAIRES : UNE JUSTE MISE AU POINT DE LA LRBPO

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE – LUNDI 29 NOVEMBRE 2004**

**Bruxelles** : La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) tient à réagir vivement suite au reportage consacré à la peste aviaire qui fut diffusé au JT de 19h30 de la RTBF, ce vendredi 26 novembre 2004. Les interviews sélectionnés et le commentaire ont clairement accusés les oiseaux sauvages d'être responsables de la propagation du virus de la peste aviaire, jetant un trouble dangereux au sein de l'opinion publique.

Les oiseaux sauvages sont accusés à tort par certaines autorités asiatiques, particulièrement thaïlandaise, qui tentent par là de justifier leur incapacité à juguler la maladie dans leur élevage. Alors que la maladie s'est développée principalement à cause des intolérables conditions d'élevage, d'hygiène et de transport des animaux domestiques d'une part, et d'un commerce/trafic florissant de la faune sauvage (la Thaïlande est une plaque tournante très importante de trafics en tous genres) d'autre part, les oiseaux sauvages ont été choisis comme bouc-émissaire afin que certaines autorités puissent répondre aux accusations grandissantes de l'opinion publique.

La LRBPO estime que le JT de vendredi dernier peut avoir des conséquences graves pour notre avifaune sauvage déjà bien malmenée. Une information partielle et des commentaires forts maladroits ont rendu l'information relative à la grippe aviaire incorrecte et dangereuse. Ainsi, l'intervention d'un représentant de l'Institut Scientifique de la Santé Publique s'attache à des éventualités rocambolesques (« *un rapace qui jetterait ses sécrétions dans une petite mare où se baladent des poulets* »), omettant de préciser que le danger vient avant tout de l'homme, des élevages intensifs et crasseux ainsi que du commerce de la faune sauvage. De plus, le commentaire du reporter Jacques Graye (« *...Comme Hitchcock l'avait imaginé, les oiseaux seront bientôt une menace pour l'humanité* ») est une intervention aussi maladroite que dommageable pour le sérieux de cette émission d'information. Oser, de plus, faire de tels commentaires sur des images « empruntées » sur le site internet de la **Protection des Oiseaux-LRBPO** est un comble et nous demandons un droit de réponse. L'influence du JT sur l'opinion publique est suffisamment importante pour que les commentaires soient plus sérieux afin d'éviter de susciter des paniques inutiles qui peuvent être lourdes de conséquences pour nos oiseaux sauvages.

La LRBPO tient à rappeler que les deux Aigles montagnards saisis à l'aéroport de Bruxelles-National ont attrapé la grippe non pas à l'état sauvage, mais après leur capture et leur détention en Thaïlande. Ils ont été contaminés par des animaux domestiques, et non pas le contraire. Si les gouvernements désirent réellement mettre un terme aux menaces de propagation de la peste aviaire en Europe, il leur faut absolument mettre un terme au commerce et au trafic de l'avifaune sauvage, en fermant les frontières de l'Europe à toute importation d'oiseaux sauvages.

Les oiseaux sauvages sont journallement victimes des activités humaines. Il ne faudrait pas en plus qu'ils soient désignés comme responsables d'une épidémie dont seule l'homme est à l'origine.

Hugues FANAL  
Directeur

## NOTRE AGENDA

Joyeux Noël et bonne année 2005

### Janvier 2005

02	dimanche	10 h	visite guidée à l'Hof ter Musschen
07	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration
08	samedi	09 h 30	gestion au Moeraske
09	dimanche	10 h	visite guidée au Moeraske
15	samedi	10 h	gestion à l'Hof ter Musschen
21	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration
23	dimanche	07 h 30	<b>excursion en Zélande</b>

### Février 2005

05	samedi	10 h	gestion à l'Hof ter Musschen
06	dimanche	10 h	visite guidée à l'Hof ter Musschen
11	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration
12	samedi	09 h 30	gestion au Moeraske
13	dimanche	10 h	visite guidée au Moeraske
25	vendredi	19 h 30	<b>assemblée générale</b> suivie du Conseil d'Administration

### Mars 2005

05	samedi	10 h	gestion à l'Hof ter Musschen
06	dimanche	10 h	visite guidée à l'Hof ter Musschen
11	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration
12	samedi	09 h 30	gestion au Moeraske
13	dimanche	10 h	visite guidée au Moeraske
25	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration

### Avril 2005

02	samedi	10 h	gestion à l'Hof ter Musschen
03	dimanche	10 h	visite guidée à l'Hof ter Musschen
08	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration
09	samedi	09 h 30	gestion au Moeraske
10	dimanche	10 h	visite guidée au Moeraske
16	samedi	14 h	visite du potager bio du Houtweg
22	vendredi	19 h 30	réunion du conseil d'administration
23	samedi	14 h	visite du potager aux herbes aromatiques du Moulin

## Et si on gérait un petit coup

La CEBE gère la réserve naturelle du Moeraske sans discontinuer depuis 1988. A ce site se sont ajoutés au cours du temps, l'Hof ter Musschen (1990) et le Moulin d'Evere (1996). Ces travaux de gestion écologique et de protection du patrimoine sont réalisés sous le contrôle de l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) et du Service des Monuments et Sites.

Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, afin de consacrer quelques heures de votre temps à la sauvegarde du patrimoine naturel et monumental bruxellois.

Ces journées accueillent des participants de 9 à... ans qui y trouvent un délasserement original et une tâche à leur mesure.

Vous pouvez contacter :

- \* Christian ROMBAUX 02 242.50.43 pour le Moeraske.
- \* Horst SCHRÖDER 02 215.35.06 pour l'Hof ter Musschen.
- \* Alain DOORNAERT 02 248.09.21 pour le Moulin d'Evere.

**Venez nombreux !!**

### Programme des prochaines journées de gestion

**Moeraske** : Samedis 8/1, 12/2, 12/3, 9/4. A 9h30.

**Hof ter Musschen** : Samedis 15/1, 5/2, 5/3, 2/4. A 10h.



bilan 2004

L'année 2004 s'achève et nous pouvons être fiers des activités organisées par la CEBE mais aussi des projets initiés cette année.

Parmi nos activités, citons les visites mensuelles des réserves naturelles du Moeraske et de l'Hof ter Musschen (Ferme aux Moineaux), du potager biologique du Houtweg ou du jardin des herbes aromatiques du moulin d'Evere.

Des visites complémentaires se sont déroulées lors de journées spéciales comme lors de la fête du printemps à Evere.

N'oublions pas non plus les activités réalisées à la demande des établissements scolaires ou d'autres associations.

Citons également nos deux voyages annuels, l'un en Zélande et l'autre à Ramioul.

En ce qui concerne les grands projets, la réalisation d'un site Internet de qualité est assurément une grande réussite.

La 2<sup>ème</sup> exposition de peinture organisée à l'Espace Toots d'Evere a connu un grand succès. Une 3<sup>ème</sup> exposition est d'ores et déjà prévue ainsi qu'une 1<sup>ère</sup> exposition de photographies.

La collaboration avec l'école communale 17 de Schaerbeek ainsi qu'avec les Cercles des Naturalistes de Belgique s'est développée. Elle a permis d'expliquer aux enfants des notions d'écologie de base et aux candidats guides-nature le fonctionnement d'une association de protection de la nature. Précisons que les enfants des classes de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> ont effectué un travail de gestion remarquable au Moeraske et les candidats guides-nature à l'Hof ter Musschen.

Pouvez-vous nous aider et soutenir notre action ?

Comment ? En fonction de vos possibilités : vous pouvez participer à nos journées de gestion (même seulement quelques heures), nous aider lors des journées spéciales (ex : tenir un stand) et inciter vos ami(e)s à devenir membres de la CEBE (5 euros ce n'est pas énorme).

Toutefois, pouvons-nous vous demander, avant tout, de continuer à nous prouver votre fidélité en payant votre cotisation en 2005 ? Quand vous recevez un des 4 numéros annuels de l'Echo du Marais vérifiez, comme le précise le trésorier, si un point fluo (peu importe la couleur) ne figure pas sur l'étiquette reprenant votre adresse. Si c'est le cas, ce point doit vous faire penser qu'il est temps de payer.

Avec nos remerciements et bonne année.

Jean-Paul Tjampens



**Miel !**

**A VENDRE....**

**Le miel du Moeraske !!!**

**Comme chaque année, notre association met en vente le miel produit à partir de notre rucher. Ce miel, 100% naturel et sans aucun additif, est vendu au prix de**

**5 € le pot de 500 gr.**

**Pour commander, contactez Jean-Paul Tjampens  
☎02/242 82 94**

Comme notre production est insuffisante, nous vendons également le miel de la Carniolienne provenant d'un ami apiculteur liégeois qui s'efforce de vendre un miel de qualité.



## APPEL DU SECRETAIRE

### Assemblée générale du 25 février 2005

Afin de préparer l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, différentes informations sont nécessaires. Elles ne concernent qu'un nombre limité de lecteurs mais dans un souci de transparence, je préfère publier les règles du jeu.

#### 1. Devenir membre

Certains membres adhérents désirent devenir membres de l'association. Les personnes actives au sein de la C.E.B.E. qui souhaitent devenir membres doivent respecter les articles 7 et 8 des statuts.

Ceci implique notamment le respect des principes de la convention européenne des droits de l'homme, la sauvegarde et la promotion de la nature et du patrimoine, être membre adhérent depuis au moins 1 an, reconnaître être lié par les statuts et les règlements de l'association, être en ordre de paiement de cotisation.

La demande doit être appuyée par deux administrateurs et être introduite chez le secrétaire au nom du conseil d'administration avant le 15 janvier 2005.

Le conseil d'administration statuera le 21 janvier 2005 mais en cas de rejet de la candidature, un appel est possible auprès de l'assemblée générale.

L'appel doit être introduit pour le 31 janvier 2005 auprès du secrétaire.

#### 2. Devenir administrateur

Cinq postes d'administrateurs sont vacants. Parmi ceux-ci, les mandats de Alain Doornaert, Michel Moreels et Christian Rombaux arrivent à échéance. Ces personnes sont rééligibles.

Les candidatures (1<sup>er</sup> mandat ou réélection) doivent être introduites pour le 31 janvier 2005 auprès du secrétaire.

#### 3. Commissaires

Au moins deux commissaires aux comptes doivent être nommés pour l'année 2005. Il ne faut pas être membre ni même membre adhérent.

Les candidatures doivent être introduites pour le 31 janvier 2005 auprès du secrétaire.

#### 4. Points dont l'inscription est souhaitée à l'ordre du jour

L'association comporte actuellement 23 membres (ne pas confondre avec les centaines de membres adhérents). Les dispositions légales et statutaires précisent que toute proposition signée par au moins 5 % des membres est portée d'office à l'ordre du jour.

Par conséquent, les sujets proposés et signés par au moins 2 membres seront pris en considération.

Il convient de remarquer que le point « divers » ne peut légalement pas être pris en considération.

Les points à inscrire à l'ordre du jour seront transmis pour le 31 janvier 2005 auprès du secrétaire.

#### 5. Points inscrits d'office à l'ordre du jour

Suite aux dispositions légales et statutaires, les points suivants sont inscrits d'office :

- a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- b. Présentation du rapport d'activités 2004 par le président,
- c. Présentation des projets pour l'année 2005 par le président,
- d. Présentation du budget réalisé (2004), du budget ajusté (2005), du budget prévu (2006), du bilan et des comptes par le trésorier,
- e. Rapport des commissaires aux comptes,
- f. Présentation des activités des administrateurs,
- g. Décharge aux administrateurs et aux commissaires,

- h. Appel éventuel pour les candidats membres dont la candidature aurait été rejetée par le conseil d'administration,
- i. Nomination des administrateurs,
- j. Nomination des commissaires.

#### **6. Vote et procuration**

Tous les membres majeurs de l'association ont droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés (des majorités spéciales sont cependant requises dans des cas déterminés par la loi et les statuts).

Aucun membre ne peut représenter plus de 2 autres membres lui ayant donné procuration.

Le vote sera secret si au moins 5 membres présents le demandent.

Sauf en cas de force majeure, les procurations seront transmises pour le 31 janvier 2005 auprès du secrétaire.

#### **7. Administrateurs actuels**

Les membres sont convoqués à l'assemblée générale au moins 8 jours avant celle-ci. L'ordre du jour est joint à cette convocation. Il est demandé aux administrateurs de transmettre avant le 31 janvier 2005 au secrétaire toutes les pièces qu'ils jugent utile de joindre à la convocation.

Il est demandé au trésorier de vérifier si les éventuels candidats membres en appel, les membres et les administrateurs sont en ordre de cotisation au 31 janvier 2005 et d'en informer le secrétaire dans les 8 jours.

#### **8. Remarque importante**

Il convient de remarquer que les dates précitées sont citées sous peine de nullité.

Jean-Paul Tjampens



### **a métamorphose du statut**

Jusqu'à présent, les naturalistes connaissaient la métamorphose chez les insectes. Pensez à nos beaux papillons. Eh bien ! Figurez-vous que votre association chérie s'est métamorphosée sur le plan juridique.

En effet, ceux d'entre vous qui sont actifs au sein d'une a.s.b.l. ont entendu parler depuis environ un an et demi de grands changements.

Si un des objectifs du législateur est évidemment de lutter contre les fausses a.s.b.l., ce qui est tout à fait louable, il n'empêche que le milieu associatif n'éprouve pas une joie particulière à traiter les problèmes administratifs. Que voulez-vous, il a bien dû s'adapter.

Dois-je préciser que l'obstacle était particulièrement difficile à franchir pour les petites a.s.b.l. composées uniquement de bénévoles, comme la C.E.B.E..

Que s'est-il donc passé ?

Une loi du 2 mai 2002 (Moniteur belge du 11 décembre 2002) a profondément modifié l'ancienne loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif.

Sans vouloir comparer les deux situations sur le plan juridiques, ce n'est pas l'endroit et un juriste serait mieux placé, citons quand même quelques modifications importantes.

Le greffe du tribunal du commerce centralise toutes les informations en rapport avec les a.s.b.l.. Un dossier y est donc composé et tenu à jour pour chacune d'elle.

La comptabilité des entreprises est également imposée. Toutefois, pour une petite association comme la nôtre, la comptabilité est dite simplifiée. Il n'en demeure pas moins vrai que notre trésorier a de quoi s'amuser.

Un avantage à citer : le prix à payer pour la modification des statuts ou la constitution d'une nouvelle a.s.b.l. ne dépend plus du nombre de pages à publier au Moniteur belge. Il s'agit d'un tarif unique.

Dès lors, nous en avons profité pour rendre nos statuts beaucoup plus lisibles et compréhensifs pour tout le monde. Les anciens statuts comportaient 11 articles tandis que les nouveaux en totalisent à présent 43 !

Des précisions ont bien sûr été apportées. Sans vouloir être exhaustif, remarquons toutefois que l'assemblée générale ne se tient plus qu'une fois par an au lieu de mensuellement, qu'un droit d'appel est prévu pour les candidats membres devant l'assemblée générale, que le nombre d'administrateurs qui composent le conseil d'administration est porté à 11 personnes (toutes bénévoles), qu'un cumul n'est plus possible entre les fonctions importantes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier.

Vous l'avez compris, ce travail fut titanesque.

Les personnes désireuses de se procurer les nouveaux statuts peuvent les obtenir gratuitement mais uniquement par la voie informatique.

Jean-Paul Tjampens



**C'est avec tristesse que j'ai appris le décès du Professeur  
Constant VANDENBERGHEN.**

Durant plusieurs années, j'ai eu le plaisir de le côtoyer aux excursions des Naturalistes belges qu'il guidait ou auxquelles il participait. Son extrême affabilité, sa disponibilité jamais prise en défaut et son sens didactique ont permis à l'ignorant que j'étais de mémoriser quelques noms de plantes ou d'arriver à une certaine compréhension du paysage végétal. Certains de ces paysages resteront à tout jamais gravés dans ma mémoire : les tourbières et landes humides de la Croix Scaille (malheureusement en voie d'assèchement aujourd'hui), les bruyères de Kalmthout ou le marais de Berg (heureusement préservés) ou, plus modestement, la campagne brabançonne (quelque peu modifiée depuis). Les découvrir en sa présence fut certainement un privilège !

Au revoir, Monsieur VANDENBERGHEN et peut-être à plus tard au bord d'un rivage ou d'un étang que vous avez si bien décrit ?

André BRACKE



## **APPEL AUX PHOTOGRAPHES**

En novembre 2004, la C.E.B.E. a mis sur pied une exposition de peinture « la nature à Bruxelles » qui a connu un énorme succès. Cette exposition s'est tenue à l'Espace Toots d'Evere (1140 Bruxelles).

Vu le succès rencontré dans l'organisation des expositions de peinture ( 2003 et 2004) et les nombreuses demandes émanant de photographes, la C.E.B.E. a décidé de mettre sur pied une exposition de photographies. Celle-ci se tiendrait à l'Espace Toots d'Evere du 20 au 29 mai 2005.

Le sujet concerne la nature mais aussi le patrimoine architectural rural dans la région bruxelloise. Citons quelques exemples : un paysage à l'Hof ter Musschen, un bosquet, un oiseau ou une plante, la maison d'Erasmus, le moulin d'Evere ...

Une participation modeste est demandée (30 € et être membre ou le devenir pour 5 €). Par contre, les artistes ne doivent plus payer pour la location de la salle d'exposition, l'assurance des œuvres, l'assurance responsabilité civile pour la salle, les cartons d'invitation, les affiches, les frais liés à l'organisation et le vernissage.

Sur le plan artistique, la C.E.B.E. n'intervient pas. En effet, le choix de la technique est laissé à l'appréciation des artistes. Il en va de même pour les dimensions des œuvres et quant à leur nombre.

Les œuvres restent évidemment la propriété de leurs créateurs. La C.E.B.E. ne percevra aucune commission sur les ventes. Toutefois, en dehors de l'assurance prise, elle n'assume aucune responsabilité quant à la dégradation, la destruction, le vol des œuvres ou quant à la solvabilité des acquéreurs.

La C.E.B.E. désire simplement donner la possibilité aux artistes de s'exprimer librement sur des sujets qui lui tiennent à cœur et, par ce biais, se faire mieux connaître du public.

Le règlement de l'exposition vous sera envoyé sur simple demande. Si vous êtes intéressés, contactez-nous !

Personnes de contact :	Rose GUILLAUME	Tel 02/242.35.11
	Joëlle PIRE	Tel 0486/754.962
	Jean-Paul TJAMPENS	Tel 02/242.82.94

**Bonne Année 2005**



**F**

aut-il aider les oiseaux ?

Faut-il nourrir les oiseaux en hiver ? Est-il nécessaire de placer des nichoirs pour les aider ?

Certains d'entre vous, guidés par leurs bons sentiments, répondront oui. D'autres répondront non sous prétexte qu'il faut laisser faire la nature. D'aucuns hésiteront et nuanceront leurs réponses.

Qu'en est-il sur le plan scientifique ?

Les biologistes font appel aux niveaux trophiques, c'est-à-dire à la répartition des espèces d'un écosystème selon leur principale source de nourriture.

Les êtres vivants peuvent en effet se procurer de la nourriture, donc la matière et l'énergie nécessaires à leur métabolisme, de différentes façons.

Certains utilisent les ressources inorganiques comme l'énergie lumineuse (photosynthèse) et d'autres molécules simples pour s'édifier. Ce sont des organismes **autotrophes**. Ils forment ce que l'on appelle les producteurs. Citons surtout les végétaux et, dans les océans, le phytoplancton.

Signalons par ailleurs que les champignons n'utilisent pas la photosynthèse et ne font pas partie des végétaux.

Les autres organismes sont évidemment ceux qui consomment de la matière organique pour s'édifier : les **hétérotrophes**.

Au premier niveau nous trouvons les herbivores qui se nourrissent des végétaux : les consommateurs primaires ou de 1<sup>er</sup> ordre, comme la vache de nos prairies mais aussi certains insectes (papillons, abeilles, criquets ...), des oiseaux, des micromammifères.

Ceux qui se nourrissent des herbivores constituent le niveau suivant : les consommateurs secondaires ou de 2<sup>ème</sup> ordre. Citons les grenouilles, les oiseaux insectivores et nos mammifères carnivores.

Puis viennent les superprédateurs, qui se nourrissent des carnivores, appelés les consommateurs tertiaires ou de 3<sup>ème</sup> ordre.

Insistons aussi sur le fait que les décomposeurs et les minéralisateurs jouent un rôle important en consommant de la matière organique morte ou inerte qui sera transformée en éléments minéraux simples que les végétaux pourront assimiler. La boucle est ainsi fermée.

Le transfert de la nourriture entre les niveaux trophiques est appelé chaîne alimentaire.

Cette notion relativement bien connue du grand public est toutefois trop simpliste. En effet, elle implique que le prédateur se nourrit exclusivement d'une seule espèce de

proie. Si l'un des chaînons vient à se rompre une catastrophe écologique deviendrait dès lors inévitable.

Dans la réalité, la chaîne alimentaire est fort ramifiée et il est plus correct de parler de **réseau trophique**.

Le réseau trophique veut que chaque prédateur ait le choix entre plusieurs espèces de proies, qu'un prédateur peut se nourrir à différents niveaux mais aussi qu'un consommateur primaire se nourrit de plusieurs espèces végétales.

Il est excessivement important de comprendre que le prédateur dépend de ses proies et non les proies du prédateur. Dès lors, si les proies sont nombreuses les prédateurs auront beaucoup de jeunes. Les proies seront nombreuses si leur nourriture est abondante. C'est ainsi qu'un équilibre s'établit.

Le niveau trophique de base, celui des producteurs, est capital car tous les autres organismes en dépendent.

Revenons à notre question, faut-il aider les oiseaux ?

En bonne logique nous ne devrions pas intervenir à condition bien sûr d'être dans un système parfaitement équilibré par la nature.

Or, que constatons-nous ? Les hommes ont profondément modifié le milieu. Pensons à la disparition des haies, au drainage des prairies humides, au fauchage des bords de route à un moment inadéquat, à la disparition des cavités ...

D'autres facteurs humains interviennent aussi comme la chasse, la tenderie, les techniques de l'agriculture moderne laquelle se base sur la monoculture et l'utilisation des pesticides, les pollutions dont les marées noires ...

Tous ces facteurs viennent s'ajouter aux facteurs naturels qui sont principalement le manque de nourriture, une météo défavorable, les dangers de la migration, les épidémies, les parasites et bien sûr les prédateurs.

Que pouvons-nous conclure ? Certainement que les conditions de vie de « nos » oiseaux sont beaucoup plus difficiles qu'avant. De plus, ceci entraînerait inévitablement une perte de biodiversité si l'homme n'intervient pas pour donner un petit coup de pouce.

N'ayez dès lors pas de scrupules, aidez les oiseaux !

Soyez toutefois conséquents, ce n'est pas dans les sites semi-naturels comme le Moe-raske et l'Hof ter Musschen (Ferme aux Moineaux) que vous devez venir déposer les kilos de pain que vous avez entassés. Vous ne risquez que d'attirer les rats. Une nourriture, d'ailleurs plus appropriée que le pain, doit de préférence être déposée dans les jardins et les parcs publics, qui eux sont nettement moins équilibrés et donc moins favorables à nos oiseaux.

Jean-Paul Tjampens

## Excursion du dimanche 23/1/2005

**Le prix du voyage: 15 € pour les adultes et 7,50 € pour les moins de 12 ans.**

### **A emporter:**

- Pique-nique.
- Chaussures adaptées à la marche et surtout une bonne paire de chaussette afin de ne pas avoir froid aux pieds.
- Jumelles (indispensables).
- Vêtements protégeant de la pluie et du froid.
- Votre bonne humeur légendaire.
- L'apéro vous sera offert.

**Départ: 7h30 précises à l'Eglise St. Vincent.**

**Retour: prévu vers 18 h 30.**

**N'oubliez pas de réserver votre place grâce au bon d'inscription, au verso, ou par téléphone au 02 241 67 14, par GSM au 0473/735 786 ou par E-mail à l'adresse suivante [cebe@chello.be](mailto:cebe@chello.be)**

### **Programme de la journée:**

Notre excursion en car se déroulera en Zélande.

C'est une excursion consacrée principalement à l'observation ornithologique (observation possible de Mollusques et d'Invertébrés marins), les observations se font généralement du car ou des abords immédiats de celui-ci.

Après le pique-nique, l'observation de veau marin (espèce de phoque) est prévue et ceux qui désirent se dégourdir les jambes pourront effectuer une promenade d'environ 1h30 (sans obligation).

Le départ est prévu à l'Eglise St. Vincent d'Evere, à 7h30, c'est vrai que pour un dimanche « ça fait tôt » mais.... Il faut ce qu'il faut. Le retour quant à lui se fera vers 18h30 au même endroit que le départ, tout dépendra de la circulation.

**Bon de participation à l'excursion en car**  
**du 23 janvier 2005**

**(à renvoyer dûment complété pour le 15 janvier au plus tard)**

Le soussigné.....  
demeurant.....

.....  
contactable au n° de téléphone suivant.....

réserve.....place(s) dans le car et verse la somme de.....x 15 €  
soit .....€, et .....x 7,50 € soit .....€, soit au total .....€  
sur le n° de compte 210-0324404-88 (attention, c'est la date du paie-  
ment qui sera prise en compte pour les réservations), avec la com-  
munication:

"EXCURSION 0105".

En cas d'annulation de l'excursion par la CEBE, la somme versée sera  
intégralement restituée par celle-ci au soussigné.

Le soussigné décharge la CEBE de toutes responsabilités en cas d'ac-  
cident survenant lors de cette excursion.

Signature,

Date.

*A découper et envoyer à L. Le Roy - Clos du Chemin Creux 4/12 -  
1030 Bruxelles.*



## Constant VANDEN BERGHEN

Nous avons appris avec tristesse le décès, à l'âge de 90 ans, d'un éminent botaniste, le professeur **Constant VANDENBERGHEN**. Il a publié, entre autres, une étude sur les hépatiques et il a été un des protagonistes de la rédaction d'une Flore générale de Belgique, due à l'initiative du professeur W. Mullenders. Actuellement il était occupé à la réalisation de la Flore du Sénégal. Personnellement, il a participé, chez les Naturalistes belges, à mon initiation à la botanique ainsi qu'à celle de mon mari. C'est avec lui que j'ai observé et admiré pour la première fois les fleurs femelles du noisetier ! Il s'intéressait aussi à l'ornithologie.

Jeune, il avait eu une bronchite. Sa grand-mère maternelle, aux Pays-Bas, qui avait peu confiance aux médecins belges lui avait conseillé de prendre l'avis de médecins hollandais. Leur thérapie était simple : « natation et promenade ». Écoutant cet avis, il entreprit de nombreuses promenades dans la campagne bruxelloise et brabançonne. Au cours de ces ballades, il observait les plantes et ainsi naquit sa vocation de botaniste. Malheureusement, à la fin de sa vie, toujours rétif à consulter un médecin, il ne soigna pas une bronchite et il décéda le vendredi 5 novembre d'un arrêt cardiaque.

Anne-Marie Dekeyser-Paelinck



## HUMEURS.

### Pitoyable 1

Vous l'avez sans doute vu au JT ou lu dans la presse : deux abrutis de chasseurs français ont tué Cannelle, la dernière ourse indigène des Pyrénées occidentales. Il ne reste maintenant plus dans le Haut Béarn, là où il y a toujours eu des ours, qu'un ourson à la survie problématique et deux mâles; alors que de 14 à 16 ours, issus d'un programme de réintroduction réalisé en 1996-97, sont pour leur part présents dans les Pyrénées centrales.

Légitime défense !, plaident-ils. Eux qui pour dégommer du sanglier n'ont pas respecté le (faible) mot d'ordre demandant aux chasseurs d'éviter les zones à ours.

Un élément important du patrimoine européen disparaît parce que deux moins que rien -et croyez moi, je fais ici de gros efforts de tempérance- ont fait passer leur besoin d'hémoglobine avant l'intérêt général !

### Pitoyable 2.

L'attitude des Autorités françaises, très réceptives au lobby de la chasse et au lobby agro-pastoral, est aussi des plus déplorable dans les dossiers actuels qui concernent la survivance et/ou la réintroduction des grands prédateurs (Ours, Loup, Lynx) dans les milieux naturels.

Les mesures de protection prises au bénéfice de ces espèces sont mièvres alors que les dérogations à cette protection, octroyées pour plaire aux anti-grands prédateurs,

sont nombreuses.

Quand comprendront-elles que ces espèces ont leur place dans la nature et que leur absence est une perte pour le patrimoine mondial ?

Quand comprendront-elles que la montagne n'est pas qu'un immense pâturage réservé l'été aux éleveurs, l'hiver aux skieurs ?

Quand comprendront-elles que la Nature n'est pas que le décor dans lequel on se meut et qu'il est impératif de la partager avec le Vivant sous toutes ses formes ?

Spécificité du Loup français.

Pour la grande majorité des bergers français, le Loup devrait être éradiqué...et ils ne manquent pas une occasion de le faire savoir. En Espagne, là où les Loups sont bien plus nombreux, la position des bergers est autre : sans verser dans l'angélisme, ils font avec !

Alors question : le Loup espagnol, fier mais ascétique, ne consommerait-il que des olives, alors que son congénère d'outre-Pyrénées, fier de la tradition gastronomique française, ne se régalerait que de moutons labellisés « pur terroir » ? Ou alors..., les bergers espagnols passeraient-ils plus de temps auprès de leurs animaux, alors que leurs homologues français, adeptes des 35 heures, ne rateraient pour rien au monde un épisode de la « Star Ac ».

La logique de ceux qui veulent, tout à la fois le beurre, l'argent du beurre et la laitière (à moins que cela ne soit le sourire de la laitière) me répugne. Non à ces pisciculteurs qui exigent qu'on les débarrasse des Cormorans, mais qui ne couvrent pas leur pisciculture de filets. Non à ces aviculteurs qui réclament de pouvoir tirer le Milan royal, mais qui n'investissent pas dans un filet tendu au-dessus de leur élevage de volailles. Non à ces bergers français qui -pour la plupart- se bornent à laisser leurs moutons divaguer librement sans vraies mesures de protection. En Espagne, les bergers ont investis dans des enclos, mobiles, dans lesquels les animaux rentrent la nuit ; dans des chiens qui tiennent le Loup à distance ; dans une présence humaine réelle auprès des troupeaux.

Les grands prédateurs en France.

Pour en apprendre plus sur cette problématique, je vous invite à consulter le site français ([www.roc.assoc.fr](http://www.roc.assoc.fr)) du Rassemblement des Opposants à la Chasse (le ROC), dont le président actuel n'est autre que le célèbre astrophysicien québécois Hubert Reeves. Avant H.Reeves, c'est Théodore Monod, lui-même, qui présidait cet indispensable groupe de pression.

Le site de la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux ([www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)) fournit aussi pas mal d'informations à ce propos. De plus, il propose des pétitions à signer dont certaines sont reprises sur notre propre site ([www.cebe.be](http://www.cebe.be), rubrique « Actions urgentes » dans « Animations » ). Quelques clics bien nécessaires !

Pourquoi la France ?

Pourquoi me direz-vous me répandre dans mes « humeurs » sur la France, moi qui n'y habite pas et qui ne suis pas Français ?

Simplement parce que notre bonne vieille terre est devenue à ce point exigüe, que de nombreux problèmes, dont beaucoup de problèmes environnementaux, sont devenus nos problèmes à tous.

Simplement parce qu'il faut profiter de l'union européenne pour « tirer » la probléma-

tique de la protection de l'environnement naturel vers le haut.

Simplement parce que la France est le pays de destination de vacances de la majorité d'entre-nous et que, si ces inepties françaises ne vous poussent pas à en changer, vous ne les passiez pas sous silence avec vos relations d'outre-Quévrain.

Simplement parce qu'en Belgique on éternue souvent lorsque la France s'enrhume et qu'il est des errements qu'il vaudrait mieux ne pas reproduire.

L'Ours brun en Roumanie.

La Roumanie abrite encore une population d'Ours brun relativement importante. Cette population, et ceci est vrai pour une bonne partie de la faune roumaine - relativement bien protégée durant les années catastrophiques, dans tous les autres domaines, de la dictature des Ceocescu- , est actuellement menacée par le laxisme des autorités locales qui, pour faire entrer des devises, jouent à fonds la carte de la « chasse possible à tout ». Dès lors, tous les Tartarins européens vont tirer en Roumanie ce qu'ils ne peuvent plus ou pas tirer chez eux. L'ours, dont nombreux sont les spécialistes qui pensent que les chiffres roumains s'y rapportant en sont gonflés, afin d'en autoriser ce que certains nomment pudiquement un juste prélèvement, tombe donc sous les balles de certains nantis européens, moyennant monnaie sonnante et rébuchante.

Le Roi Juan Carlos d'Espagne est une de ces « personnalités » qui a récemment été assassiné deux ours en Roumanie. Pensez-y, quand vous le verrez, sur vos écrans cathodiques, lors de l'émission « Place Royale », avec son éternel sourire type « un peu forcé ». A la TV, sa place serait plutôt dans l'émission française : « Histoires naturelles », où, au nom de la tradition, certains Nemrod vous expliquent comment massacrer l'Ortolan au canon d'infanterie. A vrai dire, je souhaiterais plutôt le voir dans « Jackass », cette émission où des types un peu dérangés du cerveau, font, sans protection, des cascades débiles et récoltent, en retour, avalanches de chutes croquignolles et monceaux de « beignes ».

La pensée de saison.

« Par éthique, je crois profondément que tuer pour le plaisir est un acte inhumain, indigne et dégradant » (Hubert Reeves).

Michel Moreels



os inventaires.

Nos inventaires floristique et faunistique du Moeraske et de l'Hof ter Musschen avancent ces tous derniers mois à grande vitesse. Le recours à l'appareil photo numérique par plusieurs d'entre-nous et les contacts nationaux et internationaux avec des experts grâce à internet, nous font mieux percevoir l'immense richesse biologique de nos sites. Vous pouvez suivre ce mouvement en consultant notre site internet ( [www.cebe.be](http://www.cebe.be), rubrique « Galeries photos » dans « Animations »).

Michel Moreels

**La CEBE met à votre disposition, au prix de 5 € les brochures suivantes.**

1. Deux guides de promenade consacrés aux arbres de voirie de nos communes par Monsieur Daniel GEERINCK.
  - Promenade dendrologique à Schaerbeek.
  - Promenade dendrologique à Evere.
2. "Les enfants découvrent le parc Walckiers".  
Guide de découverte à destination des enfants, par Anne-Marie DEKEYSER-PAELINCK.
3. "Tranche d'histoire - de la famille Walckiers au TGV".  
Ou l'histoire locale vue au travers de nos réserves, par Luc LE ROY.
4. "Conte du Moulin d'Evere".  
La saga séculaire d'un moulin à vent et de ses multiples avatars, par Alain DOORNAERT.
5. Les Araignées.... Guide d'identification des principaux genres d'araignées, par Horst SCHRÖDER.
6. La mythologie des arbres, par Jean-Paul TJAMPENS

**Prière de nous renvoyer le talon ci-dessous  
(ou le faxer au 02 242 82 94)  
Jean-Paul Tjampens—Av. Latinis 167 - 1030 Bruxelles.**



**Commande brochures - 5 € pièce**

Au cas où vous désireriez l'envoi de votre brochure, il faudra majorer le prix de 1,50 €. Vous pouvez effectuer le paiement via un virement bancaire.

<input type="checkbox"/> Parc Walckiers-enfants.	<input type="checkbox"/> Tranche d'histoire.	<input type="checkbox"/> Dendrologie à Schaerbeek.
<input type="checkbox"/> Moulin d'Evere.	<input type="checkbox"/> Les araignées	<input type="checkbox"/> Dendrologie à Evere.
		<input type="checkbox"/> Mythologie des arbres.

Nom.....

Adresse :  
.....  
.....



**C.E.B.E. (asbl) - rue Walckiers 42 - 1140 Bruxelles. - n° compte en banque  
210-0324404-88 - Communication : Brochure**



Commission de l'Environnement  
Bruxelles et Environs - CEBE  
rue Walckiers 42  
1140 Bruxelles  
Tél.: 02/ 242 50 43  
Association sans but lucratif

BELGIQUE-BELGIË  
P.P.  
1030 BRUXELLES 3  
1/3390

24

Bulletin N° 73  
1er trimestre 2005

Périodique trimestriel  
Bureau de dépôt BXL III

Editeur responsable: Ch. Rombaux - 1030 Bruxelles.